



## Double pret bancaire, seulement un pret signé.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai récemment signé un prêt de 6500 euros auprès de ma banque, mais un autre prêt de 7500 euros portant le même numéro de prêt (numéro qui a été modifié des le lendemain) a été crédité, je leur ai donc signalé.

L'argent ne m'appartient pas, certes, mais en plus de leur erreur, je dois maintenant me déplacer (avec mon chéquier) afin de leur restituer cette erreur de 7500 euros.

Quels sont mes droits et devoirs s'il vous plait?

Merci d'avance

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends bien mais étant donné que cette somme ne vous a pas été destinée vous êtes dans l'obligation de la rendre (Article 1376 du code civil: "Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu".)

De ce fait soit vous faites un chèque soit vous demandez à votre banquier de retirer cette somme de votre compte par virement.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

A vrai dire, cette somme m'était destinée! Le mercredi, je suis allé au Crédit Agricole signer le prêt pour avoir l'argent disponible et faire un chèque de banque le samedi matin, mais, ce samedi matin, l'argent n'était pas crédité sur mon compte, de ce fait, ils ont été obligés de me débloquer de l'argent (venu de je ne sais où) pour m'éviter de perdre mon achat de véhicule.

Copie de leur message:

<<Monsieur,

Pour l'annulation du prêt j'ai vu avec le siège.

Il faut m'établir un chèque du même montant pour que je l'envoie au service à l'ordre de SOFINCO.

Bien cordialement>>

Rien d'ambiguë d'après vous? Le fait que l'argent m'était malgré tout destiné et que je n'ai rien signé de plus ne change-t-il rien? Car je les trouve assez stressés de cette erreur et ils insistent lourdement par téléphone et mails, du coup, je me retrouve avec 4 interlocuteurs alors que je n'arrive jamais à en avoir un au téléphone!

Merci de votre réponse et de votre patience.

Cdt

-----

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Certes l'argent vous était destiné mais étant donné que vous avez eu une somme plus importante que celle prévue par le prêt vous êtes dans l'obligation de rendre le surplus.

Si je comprends bien vous deviez avoir 6500 euros, la banque vous a viré 7500 euros. De ce fait vous devez rendre 1000 euros.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

NON.

1° je fais une simulation de 7500e a ma banque

2° je n'ai finalement besoin que de 6500e, donc je signe un prêt de 6500e le mercredi pour qu'il soit disponible le samedi matin.

3° le samedi matin, le prêt de 6500 n'est pas crédité, mais j'ai besoin de cette somme pour acheter ma voiture, donc la banque a dû faire une "magouille avec Sofinco" pour que mon compte soit approvisionné en attendant que mon "prêt officiel" soit crédité.

4° j'achète mon véhicule avec un chèque de banque.

5° le lundi suivant j'ai 7500e de crédit + 6500e (de prêt officiel signé)

6° ces deux transactions portaient le même numéro de prêt

7° le mercredi les numéros de prêt diffèrent mais j'ai toujours 7500e de trop.

8° je le signale à ma banque.

9° ils stressent et me harcèlent de mails

10° je vous contacte

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Je comprends bien mieux mais ma réponse reste inchangée. Vous êtes créancier d'une somme qui certes vous était destinée mais qui fait doublon avec celle que vous avez reçue. De ce fait afin de ne pas rencontrer de difficultés juridiques vous devez rendre la somme perçue indûment puisque vous n'êtes officiellement destinataire que de 6500 euros, somme officielle.

Cordialement